



Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 08 mars 2023 - PV N°25

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie - MM. COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc - PLU Dominique

EXCUSE : M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art.XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 11 ET 12 MARS 2023

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51581.2 FAUX - PRIGONRIEUX 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule A 50324.2 JAVERLHAC - ST SAUD

50325.2 JUMILHACOISE - PERIGORD VERT

50329.2 LA CHAPELLE FAUCHER - NOTRE DAME DE SANILHAC 2

Poule B 50393.2 PAYS FENELON 2 - MARSANEIX

50394.2 Ent. BASTIDES/FCPB 2 - ROUFFIGNAC

Poule D 50527.2 RIBERAC 3 - PERIGUEUX FOOT 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule B COURSAC FOOT 2 - HAUTEFORT GENIS SAL 2

Poule C 51452.2 CAMPAGNAC DAGLAN - ROUFFIGNAC 2

Poule E 51515.2 RAZAC 2-ST GERMAIN CHANTERAC

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES

DEPARTEMENTAL 4

Poule E 51229.2 ST PAUL LIZONNE

CRITERIUM A 8

Poule B 55262.1 VILLAC

Poule C 55280.1 PAYS DE FENELON 3

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 de règlements Généraux de la LFNA.

DEPARTEMENTAL 4

Poule A 51252.2 LEGUILLAC AUC 2

Poule C 51053.2 FENELON ESPERANCE 2

Poule D 51115.2 BOSSET

CRITERIUM A 8

Poule A 55218.1 PERIGORD VERT 3



Procès verbal

Poule B 55263.1 ROUFFIGNAC 3
FEMININES A 8 DIV 2

Poule A 53644.1 ST PAUL ROCHE

Ces clubs seront débités d'une amende de 30 € (1^{er} forfait).

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50152.2 THIVIERS ND DGNE 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule A N°50588.2 PERIGORD FOOT US 2

Poule C 51050.2 PERIGORD NOIR 2

Ces clubs seront débités d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait)

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 4 POULE B

24814109 HAUTEFORT GENIS SALAGNAC Ent. 2 - TERRASSON PORTUGAIS du 26/02/2023

Participation d'un joueur suspendu de HAUTEFORT GENIS SALAGNAC Ent. 2 (PV intégral disponible uniquement sur Footclubs).

FEMININES ID A 11

Match N°25020209 BACHELIERE THENON LF Ent. - CAUMONT USVP Ent. du 26/02/2023

Participation d'une joueuse suspendue de CAUMONT USVP Ent. (PV intégral disponible uniquement sur Footclubs).